

# Schéma départemental de l'enfance et de la famille

2023 > 2027



# Chef de file de la protection de l'enfance, le Département pilote le schéma départemental de l'enfance et de la famille. Il a été construit avec les acteurs de l'enfance pour être au plus près des réalités et des besoins des familles aubois. Il part d'un constat :

## Des tendances démographiques

marquées par un vieillissement de la population et une baisse continue de la natalité (environ 2 900 naissances par an)

## Une offre d'accueil

des jeunes enfants en régression et en mutation : 5 600 places chez 1 500 assistantes maternelles, 1 240 places au sein de 37 établissements d'accueil du jeune enfant

Un contexte socio-économique révélant des **facteurs de fragilités auprès des jeunes et des familles : 30% des jeunes de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté**

## Une structure

**de population jeune** similaire à celle constatée au niveau national : 92 200 jeunes âgés de 0 à 24 ans, soit près de 30% de la population

Un contexte départemental marqué par **un nombre élevé d'informations préoccupantes : 1 600 en 2022**

**Des mesures ASE\* plus importantes** qu'au niveau national et marquées par une stabilisation des placements en dehors du domicile parental

25% des jeunes suivis présentant **une double vulnérabilité** (ASE et handicap)

**Une hausse continue des dépenses enfance-famille :** le schéma est doté de 42,5 millions d'euros

\*ASE : Aide sociale à l'enfance



# Ce schéma s'inscrit dans le cadre législatif et les différentes stratégies nationales pour l'enfance et la famille.

**La stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté**



**Le cadre légal et réglementaire**



Schéma  
départemental  
de l'enfance  
et de la famille  
2023-2027



**La stratégie des 1 000 premiers jours de l'enfant**



**La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance**

# Prolonger les travaux engagés et porteurs d'innovation

## Schéma 2012-2016

- › Développer les actions de prévention
- › Soutenir l'exercice de la parentalité
- › Prendre mieux en compte l'intérêt de l'enfant
- › Décloisonner, innover, adapter les réponses en fonction des situations
- › Promouvoir la citoyenneté et les droits des usagers
- › Développer l'observatoire départemental

## Groupe de travail participatif et partenarial

- › La prise en charge des enfants de handicap
- › Renforcement de l'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des adolescents et jeunes adultes confiés
- › Mise en oeuvre des mesures administratives de protection de l'enfance
- › Adoption et statuts des enfants
- › Mise en oeuvre du Projet pour l'enfant au sein du Département

## 5 lettres de missions 2021-2022

- › La prise en charge des enfants en situation de handicap
- › L'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- › Adoption et statuts des enfants
- › Mise en oeuvre des mesures administratives
- › Le suivi du parcours du jeune avec la mise en place du Projet pour l'enfant

## Des réalisations effectives et validées en 2023

- › Le Projet pour l'enfant
- › Le guide des actes usuels et non usuels
- › La mise en place de la CESSEC (Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés)
- › Le renforcement des mesures administratives
- › Mise en place de la procédure du Contrat jeune majeur
- › Renforcement du partenariat avec la mise en place de rencontres interprofessionnelles

# 5 orientations stratégiques structurent le schéma

Prévenir et repérer  
**les situations de fragilité**



Promouvoir **la qualité et la cohérence**  
du parcours des enfants



Adapter **l'offre d'accueil aux besoins des enfants** et de leurs familles



Accompagner **l'évolution des pratiques** professionnelles



Renforcer le pilotage de **la politique de protection de l'enfance**



# 5 orientations - 13 axes 26 fiches actions

● Actions menées de 2023 à 2025

● Actions menées de 2025 à 2027

## Orientation 1

### Prévenir et repérer les situations de fragilité



#### Axe 1

#### Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles

- Fiche 1 > Définir les modalités d'intervention de la PMI (Protection maternelle et infantile)
- Fiche 2 > Renforcer les capacités de la PMI à toucher des publics diversifiés en lien avec la stratégie des 1 000 premiers jours

#### Axe 2

#### Développer les actions de prévention en faveur des enfants et de leurs familles

- Fiche 3 > Renforcer le travail en réseau et accompagner l'évolution de la prévention spécialisée
- Fiche 4 > Mieux protéger les enfants dans les situations de violences conjugales

#### Axe 3

#### Soutenir les actions de prévention liées à la santé

- Fiche 5 > Accompagner la santé et l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des enfants et des adolescents
- Fiche 6 > Encourager la mise en oeuvre d'actions autour de l'activité physique et de l'alimentation afin de sensibiliser les enfants et les adolescents à l'hygiène de vie et prévenir les pathologies (diabète, surpoids...)

## Orientation 2

### Promouvoir la qualité et la cohérence du parcours des enfants



#### Axe 1

#### Garantir la cohérence et la continuité de parcours des enfants et des adolescents

- Fiche 7 > Accompagner la mise en oeuvre du Projet pour l'enfant
- Fiche 8 > Assurer une réponse concertée et coordonnée pour les jeunes à situation complexe

#### Axe 2

#### Favoriser l'autonomie des jeunes

- Fiche 9 > Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes confiés
- Fiche 10 > Initier et formaliser l'insertion professionnelle
- Fiche 11 > Garantir l'accès à la scolarisation pour tous, participer à la lutte contre le décrochage scolaire et mettre en place l'obligation de formation pour les plus de 16 ans

#### Axe 3

#### Faciliter l'accès aux soins des enfants et des adolescents

- Fiche 12 > Faciliter l'accès des enfants confiés aux soins en santé mentale
- Fiche 13 > Organiser le suivi de la santé des enfants confiés

## Orientation 3

### Adapter l'offre d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles



#### Axe 1 Améliorer la prise en charge de publics spécifiques à travers des dispositifs adaptés

- **Fiche 14** > Optimiser la prise en charge des enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance et du médico-social
- **Fiche 15** > Redéfinir l'offre d'accueil dédiée aux mineurs non accompagnés
- **Fiche 16** > Proposer un accompagnement adapté aux mineurs en prise avec des problématiques sexuelles (victimes et/ou auteurs de violence sexuelle, prostitution)

#### Axe 2 Revisiter l'offre de service

- **Fiche 17** > Adapter l'offre d'accueil dans les établissements aux différents profils des enfants et réguler les orientations dans le cadre d'une commission départementale
- **Fiche 18** > Diversifier et adapter les mesures d'accompagnement renforcé en amont et en aval des mesures de placement

#### Axe 3 Renforcer le dispositif d'accueil familial

- **Fiche 19** > Etayer l'accompagnement des assistants familiaux pour garantir la continuité de l'accueil des enfants confiés et prévenir les réorientations
- **Fiche 20** > Poursuivre la dynamique de recrutement des assistants familiaux

## Orientation 4

### Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles



#### Axe 1 Soutenir la dynamique de formation

- **Fiche 21** > Développer la formation interinstitutionnelle des professionnels (évaluation des situations, attachement, communication non violente, repères éthologiques)
- **Fiche 22** > Renforcer la participation des enfants et des familles dans le cadre des accompagnements en prévention et en protection de l'enfance

#### Axe 2 Inciter les professionnels à reconsidérer la place des enfants et des familles

- **Fiche 23** > Renforcer la participation des enfants et des familles dans le cadre des accompagnements en prévention et en protection de l'enfance
- **Fiche 24** > Adapter le statut juridique au projet de vie de l'enfant et développer des modes d'accueil alternatif (parrainage, tiers digne bénévole)

## Orientation 5

### Renforcer le pilotage de la politique publique de protection de l'enfance



#### Axe 1 Développer les dynamiques transversales

- **Fiche 25** > Articuler le schéma départemental de la protection de l'enfance avec les autres schémas en s'appuyant sur la création d'un observatoire social départemental

#### Axe 2 Mettre en synergie des actions partenariales

- **Fiche 26** > Expérimenter la mise en oeuvre du comité départemental de protection de l'enfance en articulation avec l'ODPE (Observatoire départemental de la protection de l'enfance)



**A** vos  
côtés

---

**Département de l'Aube**  
**Pôle des solidarités**  
Direction Enfance-Famille  
Cité administrative des Vassaules  
CS 50 770  
10 026 Troyes Cedex

**Tél.** : 03 25 42 48 51  
enfancefamille@aube.fr

---

**aube.fr**  
in f X y @aubedepartement